

**Technologie d'aide
à la conduite EyeSight®
des Impreza/XV Crosstrek
2015**



Manuel du propriétaire

 **SUBARU**
Confiance et évolution

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi que l'alerte de sortie de voie et l'alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le fonctionnement et l'utilisation des différentes options du système EyeSight, c'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans certaines situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre SUBARU. Il présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement du véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD. se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et remettre ces documents au nouveau propriétaire en cas de revente du véhicule. L'acheteur en aura besoin.

FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD., TOKYO, JAPON

 **SUBARU** est une marque déposée de FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

© Tous droits réservés 2015 FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.

EyeSight

À propos du système EyeSight	2
Système de freinage avant collision.....	21
Régulateur de vitesse adaptatif.....	33
Gestion du papillon des gaz avant collision	53
Alerte de sortie de voie	59
Alerte de dérive sur la voie.....	62
Alerte de démarrage du véhicule devant vous.....	65
Régulateur de vitesse classique	66
Liste des tonalités du bruiteur	77
Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané	79
Personnalisation des fonctions	82
Liste des messages	84
Dépannage.....	86

À propos du système EyeSight

EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser les déplacements, tout en améliorant le confort et en réduisant la fatigue du conducteur. En utilisant les images créées par les caméras stéréo spécialement conçues par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule devant vous, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight.

Ce système est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte intervient, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire en surveillant la route, devant et sur les côtés.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus prévenir les collisions dans toutes les conditions de circulation.

Les capacités de reconnaissance et de maîtrise du système EyeSight ont des limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours correctement. Une utilisation incorrecte peut conduire à un échec des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction:

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 21.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 33.
- Pour la gestion du papillon des gaz avant collision, reportez-vous à la page 53.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 66.

Le système EyeSight est conçu pour les pays pratiquant la conduite à droite. Le système EyeSight équipant les modèles à direction à gauche n'est pas prévu pour les pays où l'on conduit du côté gauche.

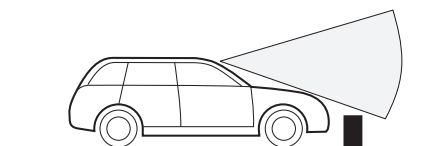
- Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. De plus, n'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.

- Pression des pneus non conforme.*1
 - Roue de secours temporaire en place.*1
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*1
 - Taille des pneus non conforme.*1
 - Pneus crevés et réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - Suspension modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Objet déranger la vue de la caméra stéréo installé sur le véhicule.
 - Phares sales ou recouverts de neige et glace ou de saleté. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Axes optiques incorrectement alignés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Feux (y compris les phares et les feux antibrouillards) modifiés.
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin avertisseur du système des freins allumé en rouge.
 - Charge lourde sur ou dans le véhicule.
 - Nombre maximum de passagers dépassé.
 - Problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2
- *1: Les ensembles roue (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Assurez-vous d'utiliser des ensembles roue convenant à votre véhicule. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.
- *2: Les détails relatifs aux instruments de bord sont communiqués dans le Manuel du conducteur.

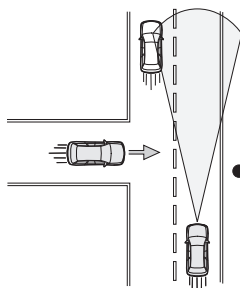


ATTENTION

- Les caractéristiques des caméras stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant difficile la vision vers l'avant pour le conducteur ont le même effet sur ces caméras, gênant ainsi la détection des véhicules, obstacles et voies de circulation.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ couvert par les caméras stéréo. De plus, après qu'un objet soit entré dans le champ couvert, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.



S01263

- Dans les situations ci-dessous, le système a des difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux roues, les piétons et les obstacles sur la chaussée ainsi que les marquages au sol. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. L'arrêt du système est annulé dès que les conditions sont meilleures, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément si le pare-brise est gras, si un revêtement de vitrage a été utilisé ou si les balais d'essuie-glace sont usagés.
 - Forte luminosité de face (soleil, faisceaux des phares des voitures en sens inverse, etc.)
 - Utilisation du lave-glace de pare-brise avant.
 - Pare-brise embué, couvert de neige, de poussière ou de gel, réduisant le champ de vision stéréo des caméras.
 - Véhicule fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou autre facteur.
 - Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige, de poussière ou d'autres substances dues à la circulation en sens inverse, ou au véhicule situé devant
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- À l'entrée et à la sortie des tunnels
- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (remorque à plateau bas, etc.)
- Face à une clôture, un mur ou un volet présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir
- En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière
- En passant à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée
- Sur les déclivités prononcées
- Caméras stéréo bloquées par une main, etc. (Le système ne fonctionne pas correctement si même une seule des caméras est bloquée.)
- Environnement sombre et aucun objet détecté
- Environnement du véhicule de couleur uniforme (paysage complètement enneigé etc.)
- Objectif des caméras stéréo recouvert d'empreintes de doigts etc.
- Détection précise rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise.
- Caméras stéréo désalignées par un fort impact
- Dans les conditions ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Le fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - Température intérieure du véhicule trop élevée (ex.: après avoir laissé le véhicule sous une lumière vive) ou trop basse (ex.: après un séjour dans un emplacement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur
- En cas de défaillance du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ reportez-vous à la page 31) et l'alerte de sortie de voie (⇒ reportez-vous à la page 61), et arrêtez l'utilisation du régulateur de vitesse adaptatif. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.



REMARQUE

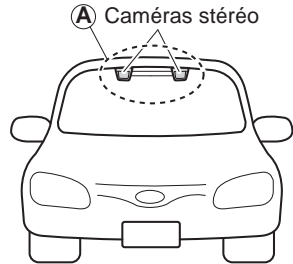
- Le système EyeSight enregistre et stocke les données ci-dessous lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.
 - Images des caméras stéréo
 - Distance avec le véhicule se trouvant devant
 - Vitesse du véhicule
 - Angle de braquage du volant
 - Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
 - Position de la pédale d'accélérateur
 - Position de la pédale de freins
 - Position du levier de changement de rapport
 - Indication du totalisateur kilométrique
 - Données relatives au freinage ABS, au contrôle de dynamique du véhicule et au contrôle de traction

Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des cas suivants.

- Accord donné par le/la propriétaire du véhicule.
- Divulgateion ou mise à disposition ordonnée par un tribunal ou autre décision de justice.
- Données communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant impossible l'identification de l'utilisateur et du véhicule.

Utilisation des caméras stéréo

Les caméras stéréo sont installées à l'emplacement des lecteurs de carte avant.



S01107

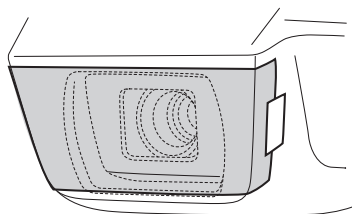
ATTENTION

- Une fonction spéciale détecte automatiquement si l'avant des caméras stéréo est sale. Cette fonction n'est cependant pas totalement fiable. Dans certains cas, elle risque de ne pas détecter la présence de saleté à l'avant des caméras stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de gel sur le pare-brise, près des caméras stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention **A**). Sinon, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Si cette fonction détecte que l'avant des caméras stéréo est sale, toutes les fonctions EyeSight sont désactivées, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- La caméra stéréo est un composant de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous manipulez les objectifs.
 - Ne touchez jamais les objectifs des caméras et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Ils pourraient être endommagés ou salis, provoquant un mauvais fonctionnement du système.
Si vous avez touché un objectif, n'oubliez pas de contacter un concessionnaire SUBARU.

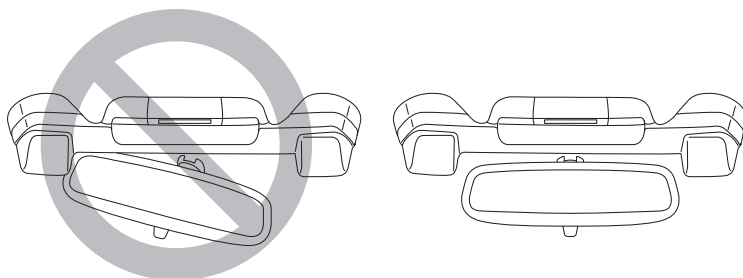
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Lors du nettoyage du pare-brise avant, recouvrez l'avant du boîtier caméra avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme le papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyant à vitre ne se retrouve sur les objectifs de la caméra. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou l'objectif. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.
- Lorsque vous lavez l'intérieur du pare-brise à une station service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles de caméra avant de nettoyer le véhicule.
- Ne faites pas subir des chocs violents aux caméras stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas les caméras stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation des caméras stéréo, ni celle d'aucun élément périphérique.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'une pièce d'origine SUBARU (rétroviseurs extra-larges, etc.) et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas les caméras stéréo. Le non-respect de ces précautions peut gêner le champ des caméras et, par conséquent, le fonctionnement du système EyeSight.



S01097

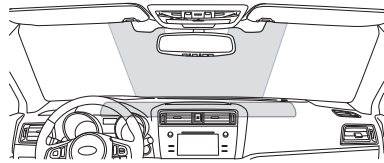
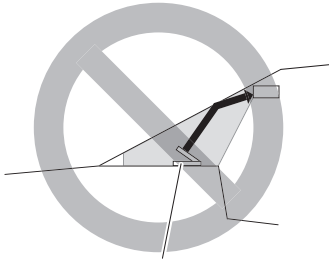


S00509

- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées sur les illustrations (zones grises). Même si certains accessoires sont installés à l'extérieur des zones interdites, un fonctionnement anormal de l'EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

<Vue latérale>

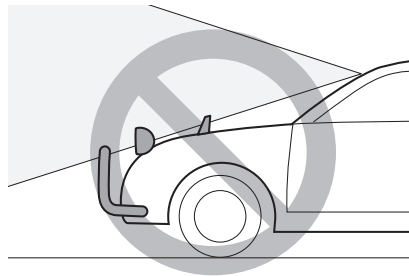
<Vue de face>



Moniteur ou autres accessoires

S01108

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si le haut du tableau de bord est frotté avec un composé chimique, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient alors provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'utilisez que des balais d'essuie-glace d'origine SUBARU. La non observation de cette directive peut gêner le champ des caméras stéréo et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés dès que possible. L'eau subsistant sur le pare-brise risque d'empêcher les caméras stéréo de détecter les objets avec précision et pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- Ne montez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la grille. Cela peut avoir une incidence sur la vue de la caméra et le système peut ne pas fonctionner correctement.
- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit ne bloque ou n'interfère pas le champ de vue des caméras stéréo. Bloquer la vue des caméras stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.



S01098

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est devenu voilé, ou s'il y a de la saleté ou un film d'huile dessus, la caméra stéréo peut ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight peut ne pas fonctionner correctement.
- Ne placez pas d'autocollants ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, étiquette requise par la loi ou de péage électronique), évitez la zone directement en face de la caméra. Cela peut affecter le champ de vision de la caméra stéréo et peut entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou autre substance de ce type sur le pare-brise. Le système pourrait ne pas fonctionner convenablement.
- N'installez pas de film sur le pare-brise avant. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise d'origine SUBARU. Les caméras stéréo risquent de ne plus pouvoir détecter les objets avec précision et ceci pourrait provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec le véhicule ou un obstacle situé devant. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement juste avant la collision afin de prévenir l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences.

⇒ Reportez-vous à la page 21.

■ Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient une vitesse stable et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale définie.

⇒ Reportez-vous à la page 33.

■ Gestion du papillon des gaz avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier de sélection ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Reportez-vous à la page 53.

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur si le véhicule tend à sortir de sa voie de circulation.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte toute dérive provoquée par la fatigue ou le manque de concentration, un fort vent de côté ou d'autres facteurs, et avertit le conducteur.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur si son véhicule est toujours à l'arrêt alors que le véhicule situé devant a démarré.

⇒ Reportez-vous à la page 65.

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il n'y a pas de surveillance du véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané des caméras stéréo. (⇒ Reportez-vous à la page 80.) (Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.)

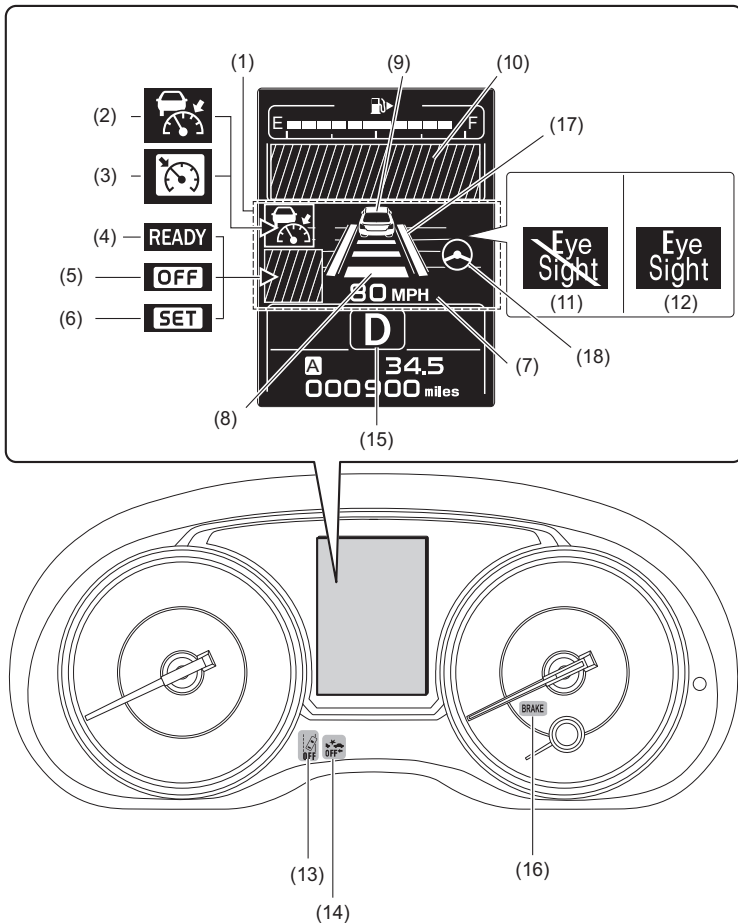
⇒ Reportez-vous à la page 66.



REMARQUE

Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas.

Disposition de l'affichage du tableau de bord



S01328

* Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.

- | | |
|------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| (1) Zone d'affichage de l'EyeSight | (11) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) |
| (2) Témoins de régulateur de vitesse adaptatif | (12) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) |
| (3) Témoins de régulateur de vitesse classique | (13) Témoins d'arrêt d'alerte de sortie de voie |
| (4) Témoins READY | (14) Témoins indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé |
| (5) Témoins OFF (arrêt) | (15) Indicateur du sélecteur/indicateur de position de rapport |
| (6) Témoins SET | (16) Témoins avertisseur du système des freins |
| (7) Affichage de vitesse de véhicule définie | (17) Témoins de voie |
| (8) Témoins de réglage de distance de sécurité | (18) Indicateur de direction |

■ Témoin CRUISE

- Ce témoin s'allume lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est activée.



: Régulateur de vitesse adaptatif (témoin de régulateur de vitesse adaptatif)



: Régulateur de vitesse classique (témoin de régulateur de vitesse classique)

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 66.

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est réglé et que le véhicule détecte une voiture en face ce témoin (blanc) s'allume en vert.

⇒ Reportez-vous à la page 41.

■ Témoin SET

SET s'allume lorsque le régulateur de vitesse* est mis en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 70.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Témoin READY

READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse* peut être mis en service.

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 69.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Témoin OFF (arrêt)

OFF s'allume lorsque le régulateur de vitesse* a été automatiquement annulé.

⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique


■ Indicateur de véhicule devant vous

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est en service, de même que lorsque le véhicule est à l'arrêt, ce témoin s'allume si un véhicule est détecté devant.

⇒ Reportez-vous à la page 41.

- Ce témoin clignote dans les cas suivants:
 - L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active.
 - Le système de freinage avant collision est actif.
 - L'alerte "Freinez davantage" est active.
 - La gestion du papillon des gaz avant collision est active.

■ Témoin de réglage de distance de sécurité

Ce témoin affiche la distance de sécurité via la touche  (paramétrage de distance de sécurité).

⇒ Reportez-vous à la page 46.

■ Affichage de vitesse de véhicule définie

- Affiche la vitesse de véhicule définie.
- ⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 68.


■ Indicateur du sélecteur/indicateur de position de rapport

- Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position est le levier sélecteur ou le rapport.

■ Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)

- Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de défaillance du système EyeSight.
- Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision etc.).
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.

■ Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)

- Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt.
- Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) soit activée (ON) dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur.
- Lorsque cet indicateur est allumé, les fonctions EyeSight ne sont pas disponibles, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- ⇒ Reportez-vous à la page 80.

■ Témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée

- Ce témoin s'allume si les alertes de sortie de voie et de dérive de voie sont désactivées.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON et s'éteint environ sept secondes après le démarrage du moteur. Par défaut, l'alerte de sortie de voie est activée à chaque redémarrage du moteur.
- ⇒ Reportez-vous à la page 61.

■ Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

- Ce témoin s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion du papillon des gaz avant collision sont désactivés.
- Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON et s'éteint environ sept secondes après le démarrage du moteur.
- ⇒ Reportez-vous à la page 32.

■ Témoin de voie

- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, les témoins de voie de gauche et droite clignotent en même temps.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, les témoins de voie de gauche et droite clignotent alternativement.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Indicateur de direction

- Lorsque l'alerte de sortie de voie est activée, l'indicateur de direction clignote.

⇒ Reportez-vous à la page 59.

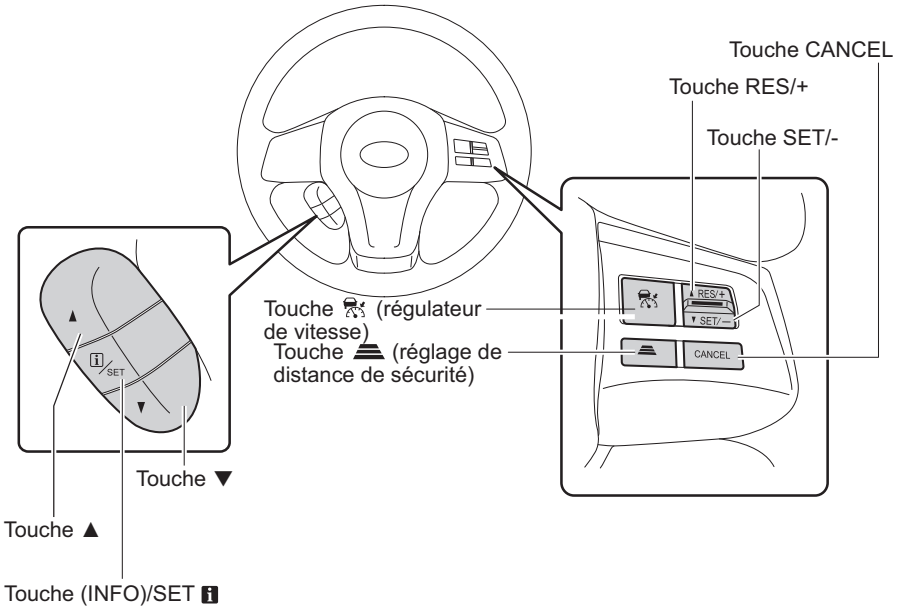
- Lorsque l'alerte de dérive sur la voie est activée, l'indicateur de direction clignote.

⇒ Reportez-vous à la page 62.

■ Témoin avertisseur du système des freins

- Le système EyeSight ne fonctionne pas lorsque le levier de frein de stationnement est actionné et le témoin avertisseur du système des freins allumé.
- Le système EyeSight peut fonctionner même si le témoin avertisseur du système de freins est allumé lorsque le levier de frein de stationnement n'est pas actionné. Toutefois, le système EyeSight peut ne pas fonctionner correctement en raison d'une anomalie du système des freins. Dans ce cas, le niveau de liquide de frein peut être bas
- Consultez le Manuel du conducteur pour plus de détails.



Disposition des touches



S01329

- | | |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| (1) Touche (régulateur de vitesse) | (6) Touche (Info)/SET i |
| (2) Touche (réglage de distance de sécurité) | (7) Touche ▼ |
| (3) Touche RES/+ | (8) Commande (désactivation de l'alerte de sortie de voie) |
| (4) Touche SET/- | (9) Commande (système de freinage avant collision désactivé) |
| (5) Touche ▲ | |

■ Touche (régulateur de vitesse)

- Activation et désactivation du régulateur de vitesse*.
- Lorsque la touche est enfoncée, " " ou " " s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight sur l'affichage multifonction. Cela indique que la commande principale de régulateur de vitesse est activée.

⇒ Reportez-vous aux pages 39 et 68.

- Peut être utilisée pour annuler le régulateur de vitesse.

⇒ Reportez-vous aux pages 47 et 73.

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Groupe de touches RES/SET

● SET/-

- Peut être utilisée pour mettre en service le régulateur de vitesse*.
- Peut être utilisée pour réduire la vitesse définie (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 40 et 44 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).

⇒ Reportez-vous aux pages 70 et 72 (pour le régulateur de vitesse classique).

● RES/+

- Après la désactivation du régulateur de vitesse*, cette touche permet de réactiver cette fonction à la vitesse de véhicule précédemment définie.
- Peut être utilisée pour augmenter la vitesse définie (sous réserve que le régulateur de vitesse* soit en service).

⇒ Reportez-vous aux pages 43 et 50 (pour le régulateur de vitesse adaptatif).


⇒ Reportez-vous à la page 76 (pour le régulateur de vitesse classique).

* Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Touche (réglage de distance de sécurité)

- Cette touche permet de choisir entre 3 modes de distance de sécurité: (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est allumé).

⇒ Reportez-vous à la page 46.

- Après avoir activé la touche  (régulateur de vitesse), appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes afin de choisir entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique.

■ Touche / Touche

Ces touches sont utilisées dans les cas suivants.

- Basculement entre les écrans de l'affichage du compteur.
- Modification des réglages du volume d'avertissement, etc.

⇒ Reportez-vous à la page 82.

■ Touche (Info)/SET

Cette touche est utilisée dans les cas suivants.

- Ré-affichage du message apparu dans la zone de l'écran contextuel.
⇒ Reportez-vous à la page 84.
- Modification des réglages du volume d'avertissement, etc.
⇒ Reportez-vous à la page 82.

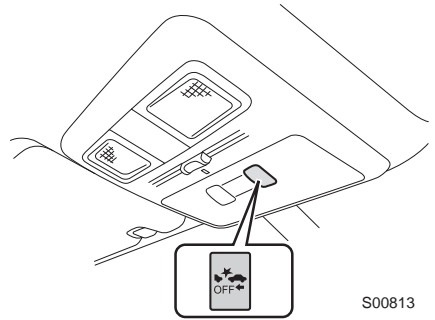
■ Commande (système de freinage avant collision désactivé)

Pour désactiver le système de freinage avant collision et la gestion du papillon des gaz avant collision, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver le système de freinage avant collision et la gestion du papillon des gaz avant collision, exercez une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 31.



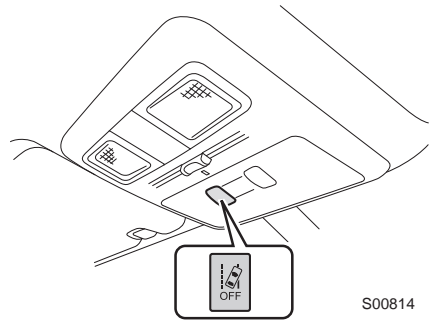
■ Commande (désactivation de l'alerte de sortie de voie)

Pour désactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur cette touche pendant au moins 2 secondes.

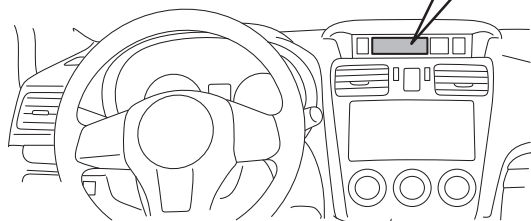
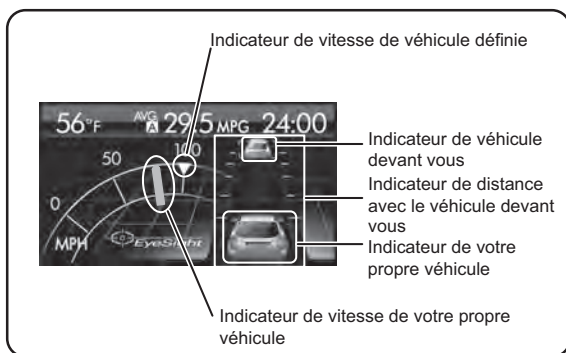
Lorsque ces fonctions sont inactives, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver les fonctions d'alerte de sortie de voie et d'alerte de dérive sur la voie, exercez une pression longue sur cette touche. Le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 61.



■ Affichage multifonctions (modèles non américains)



S00885

● Indicateur de vitesse de votre propre véhicule

Indique la vitesse de votre propre véhicule par un indicateur rouge.

● Indicateur de vitesse de véhicule définie

Indique la vitesse de véhicule définie.

● Indicateur de votre propre véhicule

Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est active, le témoin des freins sur l'indicateur s'allume en rouge.

● Indicateur de véhicule devant vous

Pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur est affiché lorsqu'un véhicule est détecté devant vous.

● Indicateur de distance avec le véhicule devant vous

Pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, la distance avec le véhicule devant vous est affichée visuellement lorsque vous suivez ce véhicule.

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight prévient la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit pas pour éviter l'accident, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin de prévenir l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter l'accident, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à prévenir l'accident.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les impacts latéraux avant. Cette fonction peut être activée lorsque le levier de sélection se trouve sur l'une des positions **[D]**, **[M]** ou **[N]**.



DANGER

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter le véhicule ou éviter un accident dans des conditions normales. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les accidents dans toutes les conditions. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif au véhicule situé devant et à son environnement.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement destiné à prévenir les collisions avec le véhicule situé devant, ou à défaut, à minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être traités comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certains cas². Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu du côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsque le système détermine que la collision est inévitable, afin de commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les situations². En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Cette action est neutralisée si la pédale est enfoncée jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de freins ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.
- Il peut être impossible de prévenir la collision si la différence de vitesse avec l'obstacle est égale ou supérieure à celle indiquée dans le tableau suivant¹. Même avec une différence de vitesse égale ou inférieure à celle indiquée dans le tableau suivant¹, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas être activée dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs². Selon la situation vis-à-vis des conditions² ci-dessous, l'assistance au système de freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

*1: Pour les véhicules: environ 50 km/h (30 MPH),
Pour les piétons: environ 35 km/h (20 MPH)

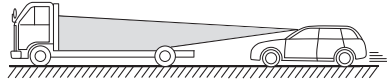
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

*2: Conditions

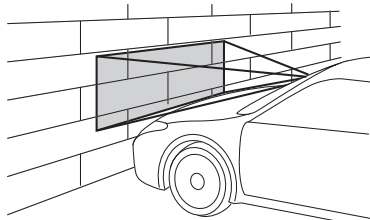
- Distance avec l'obstacle, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers etc.)
 - État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - Mauvaise visibilité vers l'avant (intempéries, brouillard, fumée, etc.)
 - Objet détecté n'étant pas un véhicule, un deux roues ou un piéton
 - Animal (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture, mur, etc.
 - Dans certains cas, selon l'éclairage de la zone, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux roues et les piétons
 - Le système détermine que l'action du conducteur (pédales d'accélérateur et freins, angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement
 - État du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours temporaire, etc.)
 - En remorquage (remorque ou autre véhicule)
 - Freins froids en raison de la basse température ambiante ou immédiatement après le démarrage du moteur
 - Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage baisse)
 - Sous la pluie ou après le lavage du véhicule (les freins mouillés sont moins efficaces)
 - Conditions de détection des caméras stéréo
- Dans les cas ci-dessous, cette fonction peut ne pas intervenir ou se révéler incapable de stopper le véhicule.
- Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense)
 - Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par des projections d'eau, de neige ou de poussière ou autres substances dues à la circulation en sens inverse sur le pare-brise
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière
 - La nuit, à l'approche d'un deux roues ou d'un piéton
 - Mauvais éclairage ambiant (lever ou coucher du soleil)
 - Présence d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton hors du faisceau des projecteurs
 - Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, faisceaux de phares, etc.)
 - Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise, ou pare-brise embué
 - Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace
 - Détection rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace ou dues à un mauvais état des balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision des caméras
 - Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)

- Derrière un véhicule à l'arrière surbaissé, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement depuis ce point)



S00654

- Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux
- Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
- Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car etc.)
- Véhicules surbaissés etc.
- Présence d'un mur ou autre structure devant un véhicule à l'arrêt
- Présence d'un autre objet près du véhicule
- Côté d'un véhicule, etc. faisant face à vous
- Véhicule roulant en marche arrière, arrivant en sens inverse, etc.
- Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - Enfants, animaux de petite taille, etc.
 - Personnes assises ou allongées
- Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.)
- Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir
- Brusque embardée, accélération ou décélération du véhicule situé devant
- Traversée de voie ou apparition subite d'une voiture, d'un deux roues ou d'un piéton
- Changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
- Voiture, deux roues ou piéton proche du pare-chocs du véhicule
- Différence de 5 km/h (5 MPH) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant, en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut dans certains cas être hors du champ de vision des caméras)
- Conduite sur des routes avec virages et dénivelés prononcés
- Conduite sur route cahoteuse ou non revêtue



S00653

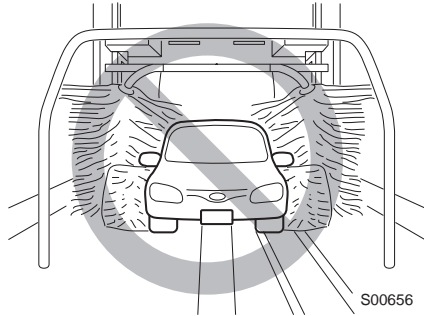
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Passage de zones à changement de luminosité (ex.: entrée et sortie de tunnel)
 - Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il peut fonctionner de manière incorrecte et provoquer un accident.
 - Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Si l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - Pression des pneus non conforme.*¹
 - Roue de secours temporaire en place.*¹
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*¹
 - Taille des pneus non conforme.*¹
 - Pneus crevés et réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - Suspension modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Objet déranger la vue de la caméra stéréo installé sur le véhicule.
 - Phares sales ou recouverts de neige et glace ou de saleté. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Axes optiques incorrectement alignés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Feux (y compris les phares et les feux antibrouillards) modifiés.
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin avertisseur du système des freins allumé en rouge.
 - Charge lourde sur ou dans le véhicule.
 - Nombre maximum de passagers dépassé.
 - Problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*²
- *1: Les ensembles roue (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Assurez-vous d'utiliser des ensembles roue convenant à votre véhicule. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.
- *2: Les détails relatifs aux instruments de bord sont communiqués dans le Manuel du conducteur.

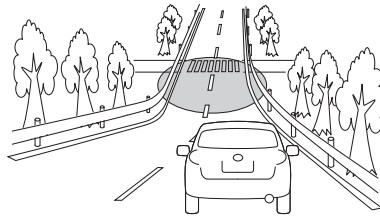
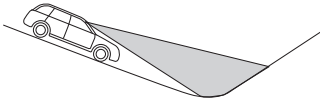
**ATTENTION**

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait être activé de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Pendant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Pendant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule
 - Dans un poste de lavage



S00656

- Dans les cas suivants, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - Passage d'une barrière automatique (ouverture et fermeture)
 - En roulant très près du véhicule situé devant
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente



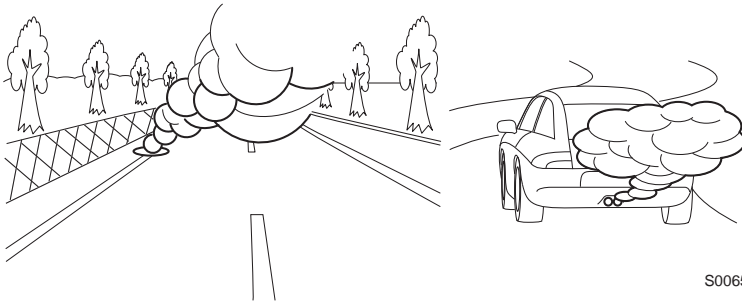
S01264

- Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par les projections d'eau, de neige, de poussière ou d'autres substances dues à la circulation en sens inverse, ou au véhicule situé devant
- Traversée de brouillard, vapeur ou fumée, etc.

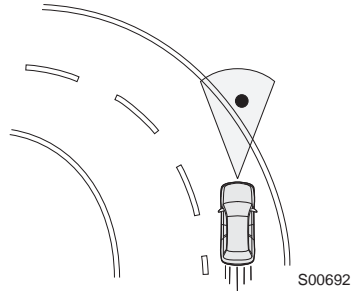
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le gaz d'échappement dégagé par le véhicule situé devant est visible même par temps froid, etc.



- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule
- Chargement ou accessoires dépassant du pare-chocs avant: la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir prévenir une collision.



- Pendant le freinage automatique, la pédale de freins peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage.



REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight détecte également les piétons. La détection des personnes repose sur les tailles, les formes et les mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est clair.



S00693



La fonction de freinage avant collision du système EyeSight considère les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les situations suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Groupe de piétons
- Personne se tenant près d'un mur ou d'un obstacle
- Personne portant un parapluie
- Personne portant des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement
- Personne portant un objet volumineux
- Personne penchée, accroupie ou allongée
- Personne se tenant dans un emplacement sombre
- Traversée de voie ou apparition subite d'un piéton par le côté ou par devant

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Si un obstacle est présent sur la voie, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur, d'activer la commande de freinage et d'allumer les feux stop.

Alerte de distance de sécurité:

Si le système établit qu'il y a un risque de collision, l'avertisseur sonore émet des sons brefs et les témoins de l'affichage multifonction s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas en service.

Cette alerte cesse dès qu'une distance de sécurité est rétablie, après que le conducteur ait ralenti en enfonçant la pédale de freins.

Freinage primaire et alerte:

Si le système établit qu'il y a un risque de collision avec un obstacle, l'avertisseur sonore émet des sons brefs (bips), les témoins de l'affichage multifonction s'allument afin d'alerter le conducteur, la commande de freinage est activée et la puissance délivrée par le moteur, dans certains cas, est également contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque d'accident, le freinage est désactivé.

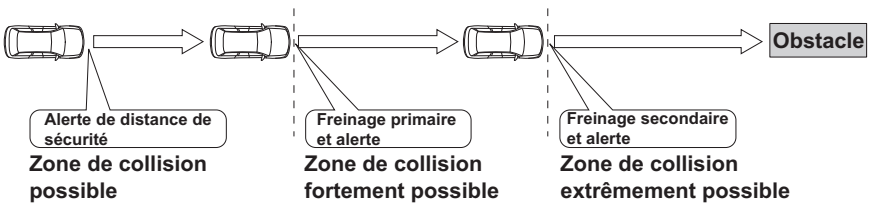
Freinage secondaire et alerte:

Si le système détermine que le risque d'accident est extrêmement élevé, l'avertisseur sonore passe à une tonalité continue, plus forte, et la puissance de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, le freinage et le contrôle de la puissance délivrée par le moteur continuent.

Même après l'arrêt du véhicule, enfoncez la pédale de frein.

Redémarrage du véhicule:

Après l'arrêt complet du véhicule par le système de freinage automatique, le frein sera légèrement relâché pendant 2 secondes après l'arrêt du véhicule. Après le retentissement d'une courte tonalité "bip, bip, ding", le véhicule démarre avec le moteur au ralenti.



Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage multifonction	Type d'avertisseur sonore
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage		Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

S01330

**REMARQUE**

- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, dans les conditions ci-dessous, le système relâche le frein.
 - Lorsque la pédale de freins est enfoncée.
 - Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée (sauf si le levier sélecteur est sur la position **N**).
 - Lorsque le levier de sélection est mis sur la position **P**
- Après l'arrêt du véhicule via le freinage secondaire, dans les cas ci-dessous, activez le frein de stationnement et libérez la commande de freinage.
 - Une portière autre que le hayon/couvercle de coffre a été ouverte
 - Système EyeSight en arrêt momentané
 - Défaillance dans le système EyeSight

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Ni le freinage avant collision primaire, ni le freinage avant collision secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
 - Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 MPH) ou moins (Lorsque le levier sélecteur est en position **N**) et que la vitesse du véhicule est d'environ 4 km/h (2 MPH) ou moins) ou de 160 km/h (100 MPH) ou plus
 - Lorsque le VDC est actif
- Si le véhicule détecte les éclairages de frein du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que si il ne les détecte pas.
- Le freinage avant collision primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est une grande différence de vitesse avec un obstacle à l'avant. Dans ces cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (c.-à-d. que le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle), si le conducteur presse la pédale de freins, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de freins pendant que l'alerte de distance de sécurité est active. (Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée sur la pédale de freins.)



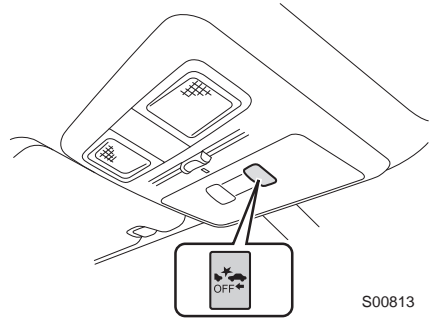
REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision n'est pas opérationnelle à 10 km/h (7 MPH) ou moins et à 160 km/h (100 MPH) ou plus.
- Les informations relatives à la fonction d'assistance au freinage sont communiquées dans le Manuel du conducteur.

Désactivation du système de freinage avant collision

Une pression de 2 secondes minimum sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive ce système, y compris l'assistance au freinage avant collision. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette commande, appuyez pendant au moins deux secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.



S00813



REMARQUE

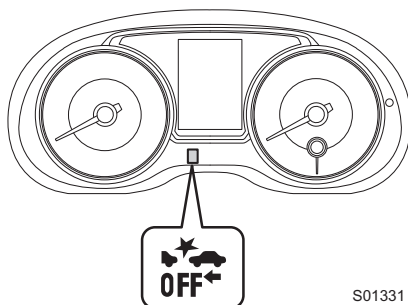
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la commande de gestion du papillon des gaz avant collision.
- Même si le système de freinage avant collision a été désactivé, le prochain redémarrage du moteur réactivera ce système. Par défaut, ce système est activé à chaque démarrage du moteur.

■ Témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision est désactivé.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants.

- Défaillance du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Arrêt momentané du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 80.



S01331



REMARQUE

Lorsque le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé s'allume, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) ne fonctionne pas.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie rapide et autoroute interétatique. Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par des caméras stéréo afin d'être surveillé (jusqu'à occurrence d'une vitesse maximale définie) et une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule situé devant est maintenue automatiquement. Le système arrête votre véhicule en sollicitant le circuit de freinage via le frein de stationnement électronique. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant de 0 à approximativement 145 km/h (90 MPH). Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.

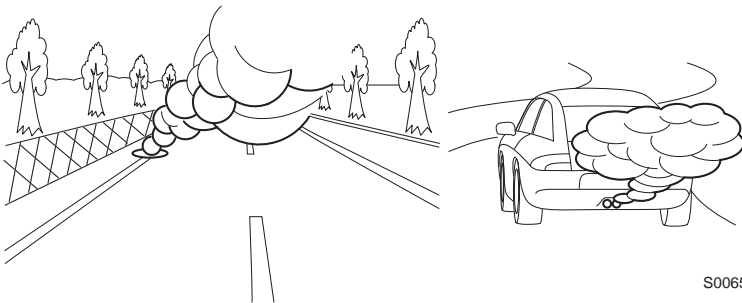


- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
 - Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas prévu pour prévenir les impacts venant de l'arrière. Efforcez-vous de conduire toujours prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif à l'environnement et aux conditions de conduite et le cas échéant, freinez ou prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Réglez la vitesse du véhicule dans une plage correspondant à l'état de la route et à l'environnement.
 - Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier le bon état et le fonctionnement des pneus et des freins.
 - ⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien" fourni séparément.
 - Dans les cas spécifiés ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants.
 - Pression des pneus non conforme.*1
 - Roue de secours temporaire en place.*1
 - Pneus usés excessivement ou trop inégalement.*1
 - Taille des pneus non conforme.
 - Pneus crevés et réparés temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - Suspension modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Objet dérangent la vue de la caméra stéréo installé sur le véhicule.
 - Phares sales ou recouverts de neige et glace ou de saleté. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Axes optiques incorrectement alignés. (Les objets mal éclairés sont difficiles à détecter.)
 - Feux (y compris les phares et les feux antibrouillards) modifiés.
 - Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance.
 - Témoin avertisseur du système des freins allumé en rouge.
 - Charge lourde sur ou dans le véhicule.
 - Nombre maximum de passagers dépassé.
 - Problème avec les instruments de bord: témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*2
- *1: Les ensembles roue (jantes et pneus) assurent des fonctions critiques. Assurez-vous d'utiliser des ensembles roue convenant à votre véhicule. Pour plus de détails, consultez le Manuel du conducteur.
- *2: Les détails relatifs aux instruments de bord sont communiqués dans le Manuel du conducteur.

Suite à la page suivante →


⇒ Suite de la page précédente

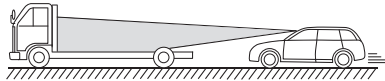
- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, des autoroutes interétatiques et autres routes d'accès limitées. Il n'est pas conçu pour être utilisé en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
Dans certaines situations (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Routes sinueuses ou marquées par des virages prononcés
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et décélérations, rendant difficile le maintien de la distance de sécurité
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
 - Descentes prononcées
La vitesse définie pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins pourraient surchauffer.
 - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant et de détecter la chaussée à sa place, rendant ainsi impossible une maîtrise convenable.
 - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier, une aire de service, un parking, un embranchement, un poste de péage ou toute autre structure installée
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
 - Passage de zones à changement de luminosité (ex.: entrée et sortie de tunnel)
 - Visibilité gênée par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, par des projections d'eau, de neige ou de poussière dues à la circulation en sens inverse ou au véhicule situé devant
Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant et l'eau, la poussière, etc. risquent de provoquer une fausse détection, rendant impossible une maîtrise correcte du véhicule.



S00652

- Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise, ou pare-brise embué

- Gouttelettes d'eau subsistantes (pluie ou lave-glace) ou poussières mal essuyées par l'essuie-glace
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, empêchant ainsi une maîtrise convenable.
- Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Dans les conditions ci-dessous, les caméras stéréo risquent d'avoir des difficultés à garantir la détection. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
 - Véhicules traversant la voie de circulation
 - Deux roues, piétons, animaux, etc.
 - Mauvais éclairage (lever ou coucher du soleil)
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - En conduisant de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant sans feux arrière
 - Forte luminosité de face (soleil, feux de route etc.)
 - Véhicule à arrière surbaissé, de petite taille ou irrégulier: le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée
 - Camion-plateau ou remorque sans charge oscillant sous la pression du vent
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Véhicules très bas
 - Objets proches du pare-chocs
- Si vous ne voulez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous d'avoir bien désactivé la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste en service, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'activer le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à vérifier totalement la sécurité des passagers et à observer l'environnement. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.



S00654

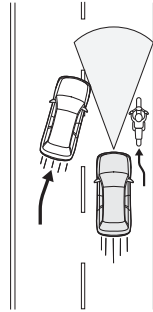
Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

Détection du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight

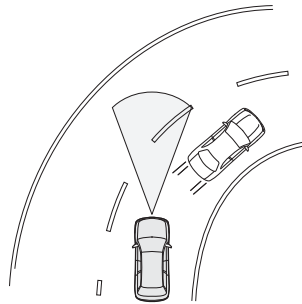
- Dans les conditions de circulation et les états de véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

- Si la détection commence depuis une faible distance, par exemple si un véhicule traverse votre voie de circulation



S00639

- En virage, en début ou fin de virage, et sur route très sinueuse (dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules, qui sortent de la zone de détection.)

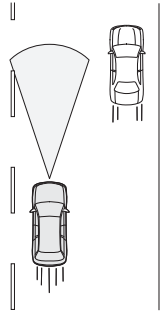


S00640

- Sur les rampes d'accès et de sortie des autoroutes et autres voies rapides (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight ne convient pas à ce genre d'infrastructure routière.)

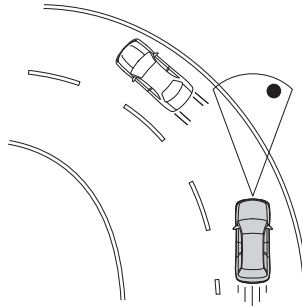
- En conduite urbaine (centre ville ou banlieue): le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight ne convient pas à ce genre d'infrastructure routière. Le régulateur de vitesse adaptatif ne doit être utilisé que sur les autoroutes et les voies rapides.

- Véhicule situé devant axialement décalé par rapport au vôtre



S00641

- Obstacle sur le bord de la route
- Grande différence de vitesse relative par rapport au véhicule vous précédant
- Véhicule traversant la voie de circulation devant vous
- Distance entre les véhicules très faible
- Dérive de votre véhicule
- Sur route cahoteuse ou sans revêtement
- Sur les voies de circulation extrêmement étroites (restriction de circulation, travaux)



S00642

- Fonctionnement du véhicule compromis suite à un accident ou une défaillance
- Forte charge sur le plateau, sur la banquette arrière ou dans le coffre
- Les capacités du régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Même si le véhicule situé devant est détecté, le système risque de ne pas ralentir à temps si la différence de vitesse entre les véhicules est grande ou si le véhicule situé devant ralentit brusquement. Ralentissez en freinant et décélérant si nécessaire.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient.
- Même si la distance est courte, le signal "Freinez davantage" risque de ne pas intervenir dans les cas ci-dessous.
 - Faible différence de vitesse entre les véhicules (les deux véhicules roulent presque à la même vitesse)
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre (distance en augmentation)
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près du vôtre
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant
 - Succession de nombreuses déclivités





- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du comportement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total est activée si votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Cependant, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si les caméras stéréo EyeSight ont perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir la distance de sécurité. Attention: EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de freins si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez une file de véhicules arrêtés.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Dans les cas ci-dessous, le freinage risque d'être insuffisant. Ralentissez en freinant et décélérant si nécessaire.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers etc.).
 - État de la route (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - État du véhicule (système de freinage, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours temporaire etc.)
 - Freins froids. (Par exemple, immédiatement après le démarrage du moteur ou par temps froid)
 - Pendant une courte période, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
 - Freins surchauffés en descente (la puissance de freinage peut diminuer)
 - Sous la pluie ou après le lavage du véhicule (les freins mouillés peuvent être moins efficaces)
 - En remorquage (remorque ou autre véhicule)

Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

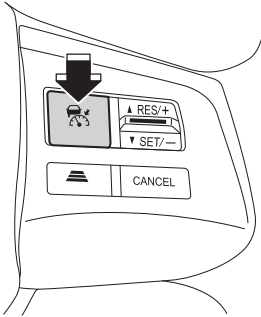
Le régulateur de vitesse adaptatif est disponible lorsque le moteur est en marche.

■ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

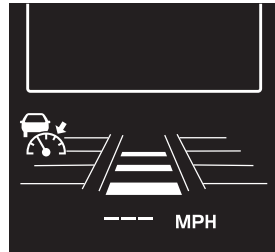
(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce point, le témoin "" (régulateur de vitesse adaptatif), l'indicateur de votre véhicule ainsi que la "distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multifonction.

La zone d'affichage de vitesse définie affiche la mention "- - MPH".



S01332




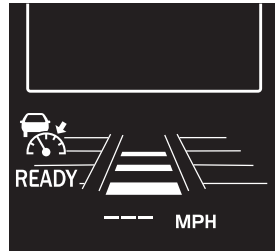
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

Activation du mode d'attente:

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réglé lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies et que **READY** est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
 - Le levier sélecteur est en position  et le commutateur de sélection n'est pas actionné.
 - La pédale de freins ne doit pas être enfoncée.
 - Le système EyeSight ne doit pas être en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 80.
- La route ne doit pas être très en pente.
 - Le volant ne doit pas être beaucoup tourné.
 - La vitesse est comprise entre environ 0 km/h (0 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
 - Le frein de stationnement est relâché.



S01334

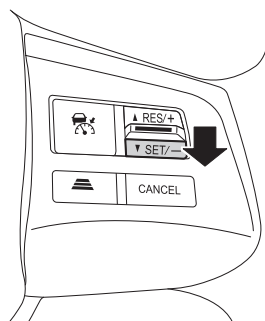
(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

Appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET.

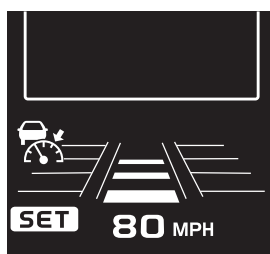
Les conditions étant ainsi réunies, le régulateur de vitesse adaptatif se met en marche.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse définie.

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est réglé, la vitesse définie et **SET** s'affichent sur la zone de l'affichage EyeSight.



S01352




S01336




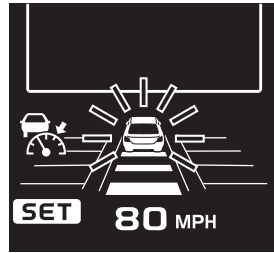
REMARQUE

- La vitesse définie peut être réglée entre 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Si le véhicule roule à 40 km/h (25 MPH) ou moins lors du choix de la vitesse définie, cette valeur est paramétrée sur 40 km/h (25 MPH).

Si le système détecte un véhicule devant le vôtre, l'avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.

 (blanc) devient vert.

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité choisie. À cet instant, la vitesse maximum est la vitesse définie. Si le système ne détecte plus de véhicule devant le vôtre, l'avertisseur sonore émet un son bref et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint.  (vert) devient blanc.



S01337



REMARQUE

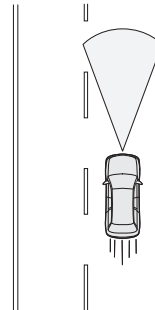
La personnalisation des réglages permet de neutraliser le son accompagnant la détection et la fin de détection de véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif.

⇒ Reportez-vous à la page 82.

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Comportement du système lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant

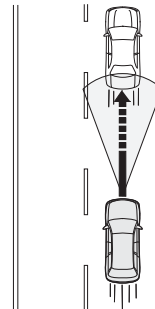
Le véhicule roule à la vitesse définie stabilisée, soit entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).



S00643

- Comportement du système lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité paramétrée (trois choix possible), ceci jusqu'à la vitesse définie, comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

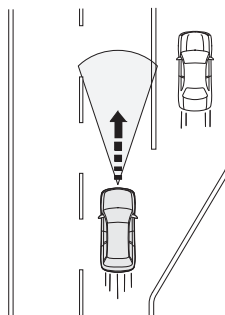


S00644

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule devant vous

Votre véhicule accélère progressivement jusqu'à la vitesse définie, qui est maintenue constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse définie, la surveillance de véhicule reprend.



S00646



ATTENTION

Pendant le freinage automatique, la pédale de freins peut sembler rigide; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer la pédale davantage pour augmenter le freinage. Une fois relâchée, la pédale de freins revient au repos.



REMARQUE

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux de freinage s'allument.
- En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse définie, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
- Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits sont normaux; ils sont causés par la commande de freinage.
- Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse définie, affichée au tableau de bord.
- Il existe des cas dans lequel le véhicule devant vous est sorti de la route en effectuant un virage alors que votre véhicule reste contrôlé par le freinage automatique activé en raison du ralentissement du véhicule vous précédant. Dans ces cas, le frein sera automatiquement libéré progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
- La fonction de suivi du véhicule de tête dispose des caractéristiques suivantes:
 - Si l'ampoule de frein du véhicule de tête est détectée, le ralentissement démarre plus vite que dans le cas inverse.
 - La réactivité à l'opération d'accélération à la vitesse réglée du véhicule est meilleure lorsque vous passez à une voie rapide que lorsque vous passez à une voie de vitesse de croisière.

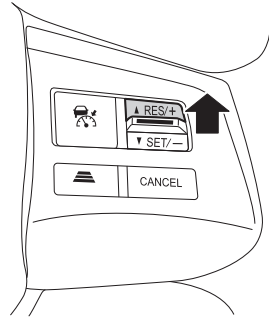
■ Augmentation de la vitesse ciblée définie du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

Lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé, utilisez le groupe RES/SET de la façon suivante.

- Appuyez brièvement sur le côté "RES/+".
La vitesse ciblée définie du véhicule passe au prochain palier de 5 km/h (5 MPH) à chaque pression sur le groupe.
- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".
La vitesse ciblée définie du véhicule augmente de 1 km/h (1 MPH) tant que le groupe est maintenu enfoncé.

La vitesse ciblée définie du véhicule change sur l'affichage du compteur et sur l'affichage multifonctions lorsque vous actionnez le groupe.



S01339

● Modification via la pédale d'accélérateur

Accélérez en appuyant sur la pédale d'accélérateur. Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche SET/- du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie dès que vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse définie apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



ATTENTION

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse du véhicule est régulée en fonction du véhicule situé devant. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez sur une vitesse supérieure à celle du véhicule situé devant, il n'y a pas d'accélération et la priorité va au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse ciblée définie a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle valeur intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté devant (par exemple après un changement de voie de circulation). Modifiez la vitesse ciblée définie tout en consultant rapidement la valeur de vitesse définie spécifiée sur l'affichage EyeSight.
- Si vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

■ Diminution de la vitesse ciblée définie du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

Lorsque vous conduisez avec le régulateur de vitesse adaptatif activé, utilisez le groupe RES/SET de la façon suivante.

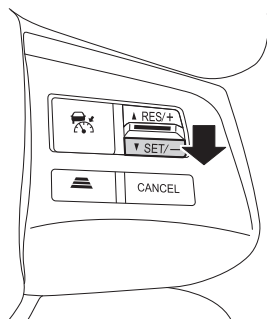
- Appuyez brièvement sur le côté “SET/-”.

La vitesse ciblée définie du véhicule passe au précédent palier de 5 km/h (5 MPH) à chaque pression sur le groupe.

- Appuyez continuellement sur le côté “SET/-”.

La vitesse ciblée définie du véhicule diminue de 1 km/h (1 MPH) tant que le groupe est maintenu enfoncé.

La vitesse ciblée définie du véhicule change sur l’affichage du compteur et sur l’affichage multifonctions lorsque vous actionnez le groupe.



S01340

● Modification via la pédale de freins

- (1) Pour réduire la vitesse définie, appuyez sur la pédale de freins. (Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et **SET** sera désactivé.)
- (2) Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et elle apparaîtra dans la zone d’affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

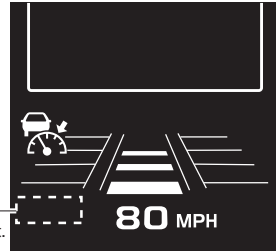
Pour une accélération momentanée, appuyez sur la pédale d’accélérateur.

Le véhicule revient à la vitesse définie dès que la pédale d’accélérateur est relâchée.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, enfoncez la pédale de freins. Le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé à chaque pression sur la pédale de freins. L'icône **SET** sera désactivée lorsque la vitesse ciblée définie du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse ciblée définie du véhicule. L'icône **SET** sera éteint.



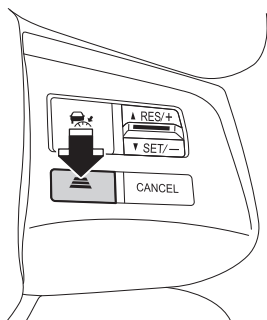
S01345

⚠ ATTENTION

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, les accélérations et ralentissements sont généralement commandés automatiquement, en fonction de la vitesse d'un éventuel véhicule situé devant. Toutefois, si votre véhicule se rapproche de celui situé devant, par exemple en accélérant pour changer de voie de circulation, et que ce dernier ralentit brusquement ou si un véhicule traverse la voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales de manière à répondre à la situation.

■ Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule devant

Le réglage de la distance de sécurité par rapport au véhicule devant vous peut être configuré sur 3 niveaux différents.



S01341



REMARQUE

La distance de sécurité évolue en fonction de la vitesse du véhicule: plus la vitesse est élevée, plus la distance est grande.

<Guide indicatif des distances de sécurité>

Témoin de distance de sécurité	Lorsque la vitesse du véhicule est de 40 km/h (25 MPH)	Lorsque la vitesse du véhicule est de 100 km/h (60 MPH)
	Environ 30 m (100 ft)	Environ 60 m (200 ft)
	Environ 22 m (75 ft)	Environ 45 m (150 ft)
	Environ 15 m (50 ft)	Environ 30 m (100 ft)

■ Désactivation du régulateur de vitesse adaptatif

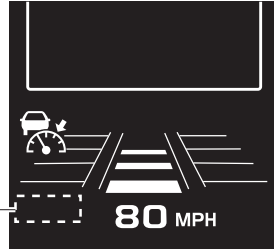
● Désactivation commandée par le conducteur

Les deux méthodes ci-dessous permettent de désactiver le régulateur de vitesse adaptatif.

- Appuyez sur la pédale de freins.

SET sera éteint lorsque la vitesse ciblée définie du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.



SET sera éteint.

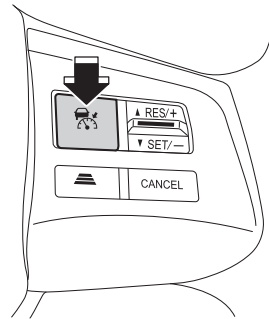


S01345

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

SET sera éteint lorsque la vitesse ciblée définie du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

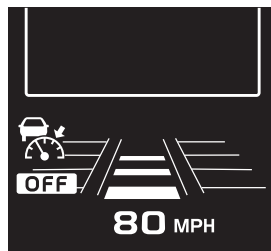
Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  sera désactivé et le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé.



S01332

● Désactivation automatique par le système

Dans les cas suivants, l'avertisseur sonore émet une tonalité longue et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement désactivé. (OFF s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight.)



S01343

- Conditions nécessaires à la désactivation automatique
 - Déclivité trop prononcée.
 - Activation du système ABS, du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
 - Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 MPH) avec le régulateur de vitesse en service.
 - La rotation du volant est significative.
 - Le levier de sélection est sur une position autre que **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du levier de sélection sur la position **D**.
 - Un sélecteur à palettes est activé alors que le levier de sélection est sur la position **D**.
 - Le régulateur de vitesse peut être réactivé après le retour du témoin de sélection sur **D**.
 - Ouverture d'une portière autre que le hayon/couvercle de coffre.
 - La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée.
 - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- ⇒ Reportez-vous à la page 80.
- Le système EyeSight subit une défaillance.
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
 - Le frein de stationnement est serré.

 **DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur une chaussée glissante. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

 **ATTENTION**

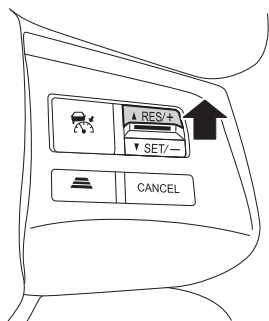
Si vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif sera désactivé automatiquement. Ne placez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Sinon, le frein moteur peut ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

 **REMARQUE**

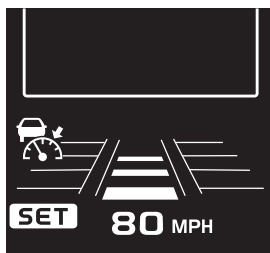
- Si le système EyeSight est en arrêt momentané, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage multifonction.
 - ⇒ Reportez-vous à la page 80.
- En cas de défaillance du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multifonction et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
 - ⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; contactez pendant un concessionnaire SUBARU dès que possible afin de faire vérifier le système.

■ Retour à une vitesse définie antérieurement

La vitesse précédemment définie du véhicule a été mémorisée*. Pour rétablir cette vitesse définie, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (**SET** apparaît sur la zone d'affichage EyeSight afin de signaler que le système est revenu en service.)



S01344




S01336



REMARQUE

*L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:

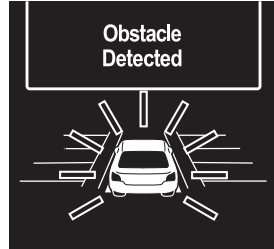
- Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
- Contrôle de dynamique du véhicule ou contrôle de traction activé.
- Basculement du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique.

Autres fonctions

■ Signal “Freinez davantage”

Le signal “Freinez davantage” intervient pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille le véhicule situé devant. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque la fonction de complément de freinage intervient, la mention “Obstacle détecté” apparaît dans la zone d'écran contextuel de l'affichage multifonction, l'indicateur de véhicule devant vous s'allume et l'avertisseur sonore émet plusieurs bips courts.
- Lorsque cette fonction intervient, enfoncez la pédale de freins de manière à ralentir suffisamment et maintenir une bonne distance de sécurité.



S01346



- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'avertisseur sonore intervient.
- Le signal “Freinez davantage” n'intervient pas dans les cas suivants:
 - Pédale d'accélérateur enfoncée.
 - Pression sur la pédale de freins.
- Même si la distance est courte, le signal “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir dans les cas suivants:
 - Faible différence de vitesse avec le véhicule situé devant. (Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.)
 - Véhicule situé devant plus rapide que le vôtre. (L'éloignement augmente progressivement.)
 - Véhicule traversant la voie de circulation très près de vous.
 - Brusque ralentissement du véhicule situé devant.
 - Succession de nombreuses déclivités
- Le signal “Freinez davantage” risque de ne pas intervenir avec un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, un feu tricolore, une intersection ou dans un embouteillage, de même qu'avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse.





ATTENTION

La fonction de freinage automatique est libérée progressivement pendant 2 secondes environ après l'arrêt, et le véhicule commence à avancer lentement vers l'avant. Veillez à appuyer sur la pédale de frein et à arrêter complètement le véhicule.

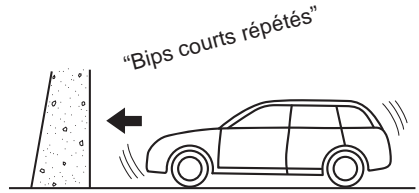


REMARQUE

- Le véhicule situé devant sur la même voie de circulation est détecté par les caméras stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 ft). Cependant, la distance de détection peut diminuer en fonction des conditions de circulation, du mode de conduite et de la nature du véhicule situé devant.
- En virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse définie est supérieure à la vitesse présente du véhicule.
- Si  ne s'allume pas lorsque vous appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse), le système est peut-être défaillant. Faites contrôler le système par un concessionnaire SUBARU.

Gestion du papillon des gaz avant collision

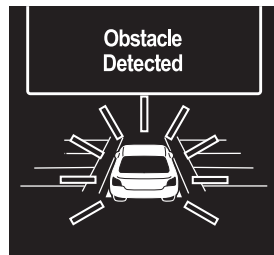
Lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée excessivement (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire descendre le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01125

Pendant l'activité du système, l'avertisseur sonore émet plusieurs sons brefs et la mention "Obstacle Detected" apparaît sur la zone d'affichage contextuelle de l'affichage multifonction. L'indicateur de véhicule devant vous clignote également.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier de sélection se trouve sur la position **D** ou **M**.



S01346


DANGER

Ne vous fiez pas excessivement à la gestion du papillon des gaz avant collision. La gestion du papillon des gaz avant collision n'est pas prévue pour de nombreux cas de prévention d'accident. Avant de démarrer et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier de sélection ainsi que les positions respectives des pédales, et observez l'environnement. Si vous ne comptez que sur la gestion du papillon des gaz avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion du papillon des gaz avant collision n'est pas prévue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion du papillon des gaz avant collision ne diminue pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas prévue pour prévenir les collisions.
- La gestion du papillon des gaz avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté devant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (aux alentours d'une falaise, etc.)
- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion du papillon des gaz avant collision pour commander l'accélération: un accident pourrait en résulter.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, les caméras stéréo peuvent considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion du papillon des gaz avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion du papillon des gaz avant collision.

⇒ Reportez-vous à la page 58.

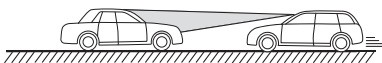
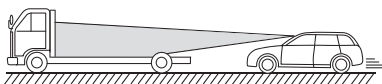
- Selon les situations suivantes, la gestion du papillon des gaz avant collision risque de ne pas être activée:

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et déplacement latéral (décalage)

- État de détection des caméras stéréo

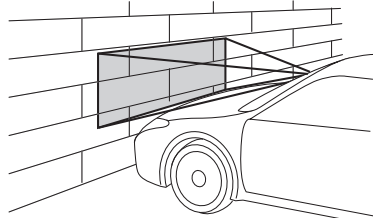
Dans les cas ci-dessous, cette fonction peut ne pas intervenir:

- Mauvais temps (forte pluie, vent violent, brouillard dense)
- Mauvaise visibilité due à la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air
- Mauvais éclairage (lever ou fin du jour) ou conduite de nuit
- Zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Obstacle hors du champ éclairé par les projecteurs
- Forte luminosité de face (lever/coucher de soleil, faisceaux de phares, etc.)
- Présence de neige, givre, poussière ou buée sur le pare-brise, ou pare-brise embué
- Pare-brise mal essuyé pendant ou après l'utilisation du lave-glace
- Détection adéquate des obstacles rendue impossible en raison de la présence de gouttelettes d'eau sur le pare-brise ou de l'obstruction du champ de vision des caméras stéréo par les balais d'essuie-glace
- Champ de vision des caméras stéréo masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule)
- Obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule surbaissé, etc.)
- Obstacle plus petit que la limite inférieure de détection des caméras stéréo
 - Enfants, animaux de petite taille
 - Personnes assises ou allongées
- Lorsque la partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (comme une remorque ou un véhicule en approche), le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche de votre.



S00771

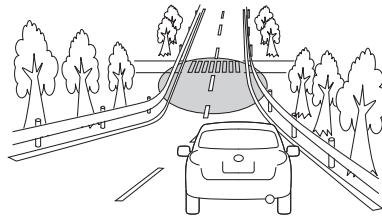
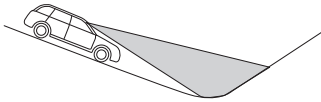
- Face à une clôture ou un mur présentant un motif uniforme (rayures, briques etc.) ou dépourvu de tout motif
 - Face à une paroi (mur ou porte) en verre ou recouverte d'un miroir
 - Obstacle (voiture, deux roues, piéton, enfant ou animal) traversant la voie ou la quittant brusquement
 - Au démarrage, changement de voie de circulation plaçant votre véhicule juste derrière un obstacle
 - Virages et déclivités prononcés
- Le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion du papillon des gaz avant collision seule. Il peut fonctionner de manière incorrecte et provoquer un accident.



S00653

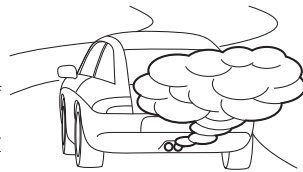
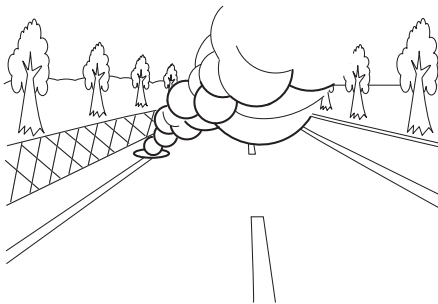
ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion du papillon des gaz avant collision. Dans le cas contraire, la gestion du papillon des gaz avant collision pourrait être activée de façon intempestive.
 - Véhicule en remorquage
 - Pendant le chargement du véhicule sur un plateau
 - Pendant un test sur dynamomètre, rouleaux ou autre équipement similaire
 - Véhicule levé, moteur démarré et roues en rotation
 - Passage à la hauteur de drapeaux, de branches basses ou d'une végétation touffue ou élevée effleurant le véhicule
- Dans les cas suivants, la gestion du papillon des gaz avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment.
 - Proximité excessive avec le véhicule situé devant
 - Passage d'un portail automatique
 - Route présentant de fréquents changements d'angle de pente



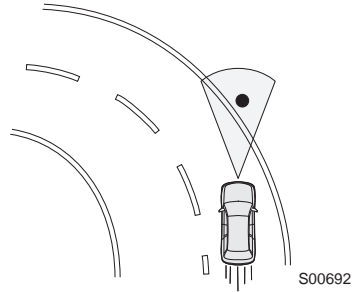
S01264

- Traversée de brouillard, vapeur ou fumée



S00652

- Obstacle dans un virage ou à une intersection
- Passage à proximité immédiate d'un véhicule ou autre objet
- Pendant une manœuvre d'arrêt effectuée très près d'un mur ou d'un véhicule



REMARQUE

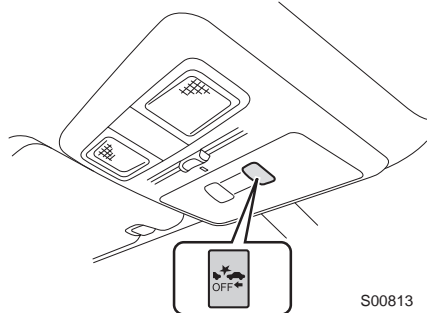
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ trois secondes, la gestion du papillon des gaz avant collision sera progressivement libérée.
 - La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la commande de gestion du papillon des gaz avant collision.
- ⇒ Reportez-vous à la page 31.

Désactivation de la gestion du papillon des gaz avant collision

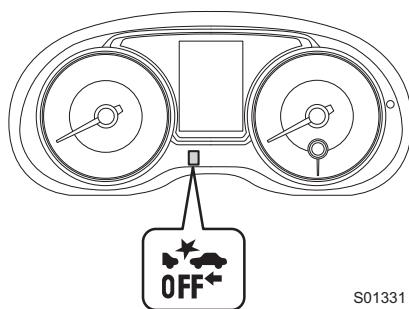
Une pression de 2 secondes minimum sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision désactive le système de gestion du papillon des gaz avant collision. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette commande, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation du système de freinage avant collision. Lorsque cette commande est activée, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé du tableau de bord s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 32.



S00813



S01331



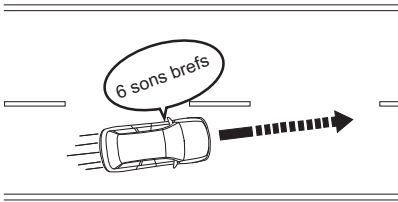
REMARQUE

- La désactivation de la gestion du papillon des gaz avant collision est accompagnée par celle du système de freinage avant collision.
- Si la gestion du papillon des gaz avant collision a été désactivée, le prochain redémarrage du moteur réactivera cette fonction. Par défaut, la gestion du papillon des gaz avant collision est activée à chaque redémarrage du moteur.

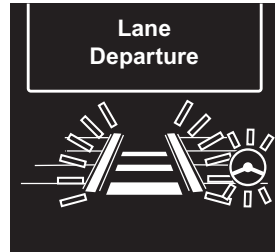
Alerte de sortie de voie

À partir de 50 km/h (30 MPH), cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation.

Lorsque l'alerte de sortie de voie s'active, un avertisseur sonore émet 6 sons brefs, et l'indicateur de direction ainsi que le témoin de voie de gauche et droite sur l'affichage du compteur clignotent tous en même temps.



S01267



S01347

* L'illustration représente un véhicule quittant la voie de gauche.



L'alerte de sortie de voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus le véhicule sur sa voie de circulation d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour tenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident. L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie au sol. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) pour avertir le conducteur.



ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de sortie de voie n'intervient pas ou risque de ne pas intervenir.

- Vitesse inférieure ou égale à environ 50 km/h (30 MPH)
- Pendant un braquage important du volant
- Lorsque le véhicule roule autour d'une courbe dont le rayon est de 300 m (0,18 miles) ou moins.
- Pendant ou immédiatement après l'utilisation de la pédale de freins
- Pédale d'accélérateur presque en bout de course pendant ou immédiatement après une accélération
- Proximité excessive avec le véhicule situé devant
- Pendant l'utilisation des clignotants et durant environ 4 secondes après le retour de la commande de clignotants en position de repos
- Environ 4 secondes après l'extinction du feu de détresse
- Après intervention de l'alerte de sortie de voie, si le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie
- Voie de circulation trop étroite
- Difficulté de détection des marquages au sol par les caméras
 - Voie de circulation non marquée ou marquage très usé.
 - Marquages de voie jaunes.
 - Marquage au sol d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficile à détecter.
 - Marquages de voie trop fins.



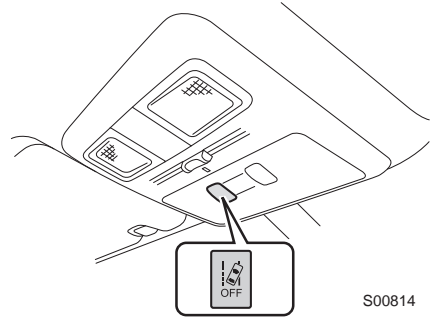
REMARQUE

- Dans les cas suivants, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée
 - Limites entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité
 - Marquages doubles sur la voie
 - Marquages restés après des travaux routiers ou de la route précédente.
 - Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Reportez-vous à la page 61.

Désactivation de l'alerte de sortie de voie

Pour arrêter l'alerte de sortie de voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.



S00814



REMARQUE

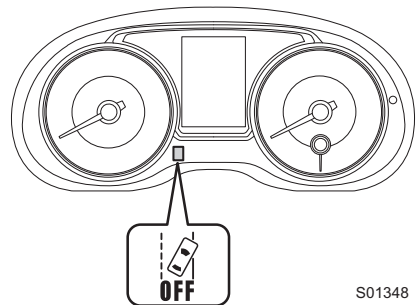
- L'alerte de dérive sur la voie est désactivée en même temps que l'alerte de sortie de voie.
- Même si l'alerte de dérive sur la voie a été désactivée, si le contacteur d'allumage est éteint et le moteur ensuite redémarré, cette fonction sera activée. Par défaut, l'alerte de sortie de voie est activée à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin d'arrêt d'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur ON; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint. Il s'allume lorsque la fonction d'alerte de sortie de voie est désactivée.

Le témoin s'allume également dans les cas suivants:

- Défaillance du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Arrêt momentané du système EyeSight
⇒ Reportez-vous à la page 80.

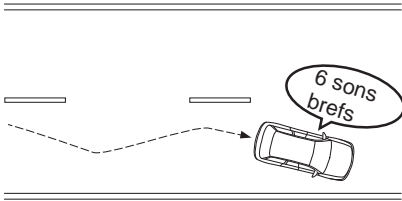


S01348

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, l'avertisseur sonore émet 6 sons brefs et le témoin de voie fait clignoter alternativement le côté droit et gauche sur l'affichage du comp-
teur.

Cette fonction n'est opérationnelle qu'à partir de 60 km/h (38 MPH).



S00650



S01349



DANGER

L'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle dans toutes les situations. Elle ne corrige pas la dérive automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour prévenir la dérive: un accident pourrait en résulter.



ATTENTION

Dans les cas ci-dessous, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Route sinueuse
- Importantes fluctuations de la vitesse
- Juste après un changement de voie de circulation
- Difficulté de détection des marquages au sol par les caméras stéréo EyeSight
 - Voie de circulation non marquée ou marquage très usé.
 - Marquage au sol d'une couleur proche de celle de la chaussée, difficile à détecter.
 - Marquages de voie trop fins.



REMARQUE

- La détection du louvoisement repose sur plusieurs minutes de données de conduite. Le louvoisement ne peut donc pas être détecté dès le début. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps après la fin du louvoisement.
- Le système d'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, assurez-vous de prendre des pauses aussi souvent que nécessaire.
- Lorsque le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée est allumé, la fonction d'alerte de dérive sur la voie n'est pas opérationnelle.

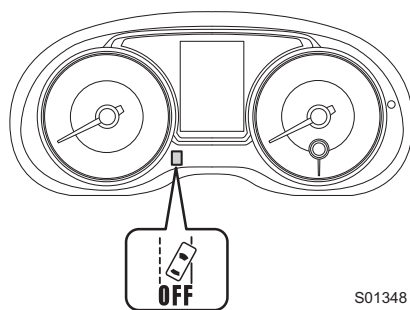
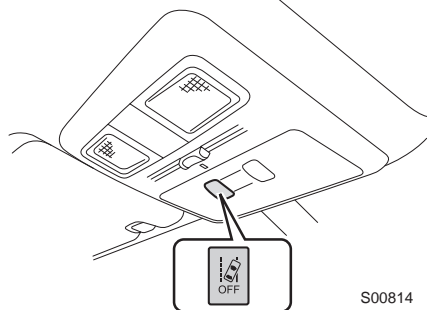
⇒ Reportez-vous à la page 61.

Désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Pour arrêter l'alerte de dérive sur la voie, appuyez sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie pendant au moins 2 secondes. Lorsqu'un court bip retentit, cette fonction est désactivée et le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée du tableau de bord s'allume.

Pour réactiver cette fonction, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la commande de désactivation de l'alerte de sortie de voie. Lors de l'activation de cette fonction, le témoin indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'éteint.

⇒ Reportez-vous à la page 61.



REMARQUE

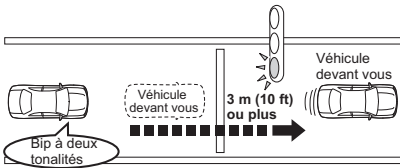
- L'alerte de sortie sur voie est désactivée en même temps que l'alerte de dérive sur la voie.
- Même si l'alerte de dérive sur la voie a été désactivée, si le contacteur d'allumage est éteint et le moteur ensuite redémarré, cette fonction sera activée. Par défaut, l'alerte de dérive sur la voie est activée à chaque redémarrage du moteur.

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

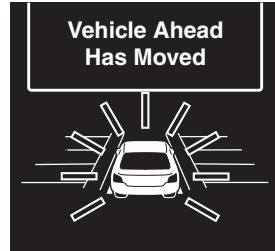
À l'arrêt, cette fonction avertit le conducteur (via un avertisseur sonore et l'indicateur de véhicule devant vous de l'affichage multifonction) s'il est toujours arrêté alors que le véhicule situé devant a démarré. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes avec un espacement d'environ 10 mètres (32 ft), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier a démarré et parcouru environ 3 m (10 ft) alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier de sélection se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, l'avertisseur sonore émet un signal à deux tonalités et l'indicateur de véhicule devant vous se déplace.



S01266



S01350



REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé et désactivé.
- ⇒ Reportez-vous à la page 82.
- Dans les cas suivants, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous risque d'intervenir même si le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir alors qu'il a commencé à avancer:
 - Passage d'un deux roues ou objet similaire entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
 - Conditions météorologiques ou état de la route empêchant la détection du véhicule situé devant.
 - Perte du véhicule situé devant par les caméras stéréo EyeSight.

Régulateur de vitesse classique

À propos du régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroute, voie express et voie rapide. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Ne dépassez pas les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. Soyez vigilant et, le cas échéant, freinez afin de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les cas suivants. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Circulation dense ou virages très prononcés
Votre vitesse risque de ne pas convenir aux conditions qui prévalent, induisant ainsi un risque d'accident.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige etc.)
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse définie pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins pourraient surchauffer.





ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, pensez à vérifier l'écran d'affichage afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné : régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

	Affichage du compteur	Affichage multifonctions
Régulateur de vitesse adaptatif		
Régulateur de vitesse classique		

S00907

**REMARQUE**

- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant au moins 2 secondes sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité).
(Cette commande n'est valide que si la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est actif.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.



Utilisation du régulateur de vitesse classique


Le régulateur de vitesse classique est disponible lorsque les conditions ci-dessous sont réunies.

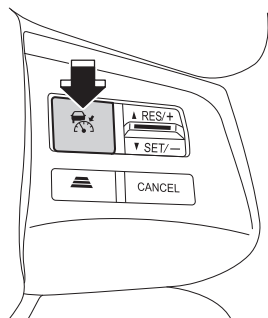
- Le levier sélecteur est en position **D** et le commutateur de sélection n'est pas actionné.
- Pédale de freins au repos.
- Vitesse comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
- Le frein de stationnement est relâché.

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

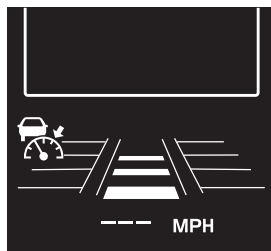
(1) Mise du régulateur de vitesse classique en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce point, le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) ainsi que la "distance de sécurité" apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage multifonction. La zone d'affichage de vitesse définie affiche la mention "- - MPH".

Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.




S01332




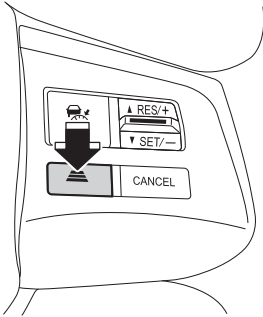
S01333

Une pression supplémentaire fait disparaître l'affichage EyeSight. De plus, cet affichage s'éteint automatiquement à l'arrêt du moteur.

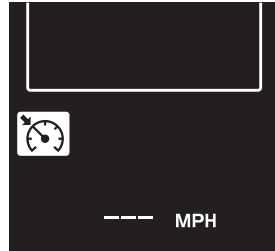
(2) Passez au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  (paramétrage de distance de sécurité) pendant au moins 2 secondes. L'avertisseur sonore émet un son bref.

À ce moment, le témoin de vitesse définie de l'affichage multifonction s'éteint et le témoin  (régulateur de vitesse classique) s'allume.




S01341



S01351

Activation du mode d'attente:

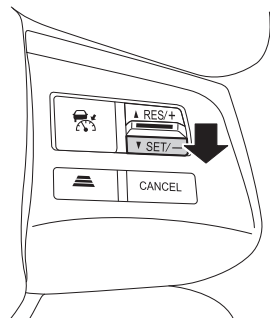
- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le levier sélecteur est en position , et le commutateur de sélection n'est pas actionné.
- La pédale de freins ne doit pas être enfoncée.
- La route ne doit pas être très en pente.
- Le volant ne doit pas être beaucoup tourné.
- Le véhicule doit rouler à plus de 40 km/h environ.
- Le frein de stationnement est relâché.

(3) Pour atteindre la vitesse définie, actionnez la pédale d'accélérateur.

(4) Appuyez sur la touche “SET/-” du groupe RES/SET lorsque la vitesse est comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse définie, et la conduite à vitesse constante est lancée.

SET Le témoin ainsi que la vitesse définie apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight.



S01352



S01353



DANGER

Avec le régulateur de vitesse classique, le signal “Freinez davantage” n’intervient pas.




ATTENTION

En mode de régulateur de vitesse classique, il n’y a aucune commande d’accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d’accélérateur et freins en fonction des circonstances.



REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse définie.
- Pour revenir en mode de régulateur de vitesse adaptatif, désactivez le régulateur de vitesse classique puis appuyez brièvement sur la touche  (distance de sécurité).

■ Augmentation de la vitesse définie du véhicule

Les deux méthodes suivantes permettent d'augmenter la vitesse définie.

● Modification via le groupe RES/SET

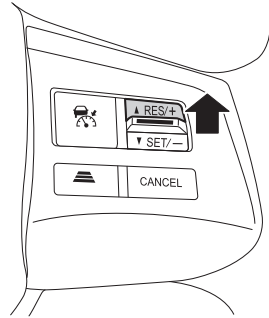
- En appuyant brièvement sur le côté "RES/+"

Chaque fois que vous appuyez sur le côté "RES/+", la vitesse définie du véhicule passe au prochain palier de 5 km/h (5 MPH).

- En appuyant continuellement sur le côté "RES/+"

Tant que vous maintenez appuyé le côté "RES/+", la vitesse définie du véhicule augmente par paliers de 1 km/h (1 MPH).

Lorsque le groupe est actionné, la vitesse définie du véhicule sur l'affichage du compteur change.

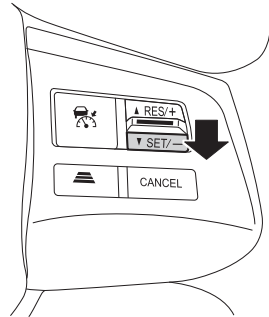


S01339

● Modification via la pédale d'accélérateur

Pour augmenter la vitesse définie, maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée.

Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse est définie dès que la touche est relâchée.



S01352

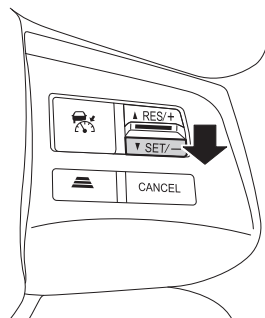
■ Diminution de la vitesse définie du véhicule

● Modification via le groupe RES/SET

- En appuyant brièvement sur le côté "SET/-"
Chaque fois que vous appuyez sur le côté "SET/-", la vitesse définie du véhicule passe au précédent palier de 5 km/h (5 MPH).
- En appuyant continuellement sur le côté "SET/-"

Tant que vous maintenez appuyé le côté "SET/-", la vitesse définie du véhicule diminue par paliers de 1 km/h (1 MPH).

Lorsque le groupe est actionné, la vitesse définie du véhicule sur l'affichage du compteur change.



S01340

● Modification via la pédale de freins

- (1) Pour réduire la vitesse définie, appuyez sur la pédale de freins. (Le régulateur de vitesse classique sera annulé et **SET** sera désactivé.)
- (2) Dès que la vitesse choisie est atteinte, appuyez sur la touche "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse du véhicule, et elle apparaîtra dans la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

Pour une accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur.

Le véhicule revient à la vitesse définie dès que la pédale d'accélérateur est relâchée.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, enfoncez la pédale de freins. Le régulateur de vitesse classique est désactivé à chaque pression sur la pédale de freins. Tant que la vitesse ciblée définie du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight, **[SET]** sera désactivé.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le côté "RES/+" du groupe RES/SET pour réinitialiser la vitesse ciblée définie du véhicule. **[SET]** sera éteint.

[SET]
sera éteint.



S01335

■ Désactivation du régulateur de vitesse classique

● Annulation manuelle par le conducteur



Toutes les méthodes ci-dessous permettent de désactiver le régulateur de vitesse classique.

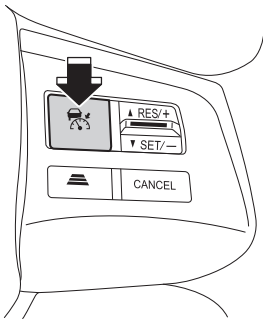
- Appuyez sur la pédale de freins.

[SET] sera éteint lorsque la vitesse ciblée définie du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

[SET] sera éteint lorsque la vitesse ciblée définie du véhicule reste affichée sur la zone d'affichage EyeSight.

Lorsque vous appuyez à nouveau sur la touche  (régulateur de vitesse),  sera désactivé et le régulateur de vitesse classique sera annulé.



S01332

[SET] sera éteint.



S01335

● Désactivation automatique par le système

Dans les cas suivants, l'avertisseur sonore émet un signal long et le régulateur de vitesse est automatiquement désactivé (**OFF** s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight). Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.

- Le levier de sélection est sur une position autre que **D**.

Le régulateur de vitesse redevient disponible lorsque le levier est ramené sur la position **D**.

- Un commutateur de changement de rapport a été activé alors que le levier était sur la position **D**.

Le régulateur de vitesse redevient disponible dès que le témoin de rapport revient sur **D**.

- Ralentissement à 30 km/h (20 MPH) ou moins (côte raide, etc.)



S01354

- La vitesse augmente à environ 160 km/h (100 MPH) ou plus
- Activation du système ABS, du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
- Ouverture d'une portière autre que le hayon/couvercle de coffre
- La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée.
- Le système EyeSight subit une défaillance. (Reportez-vous à page 79, "Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané".)
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- Déclivité prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision s'est activé.
- Le frein de stationnement est serré.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur une chaussée glissante. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

**ATTENTION**

Si vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif sera désactivé automatiquement. Ne placez pas le levier sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Sinon, le frein moteur peut ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

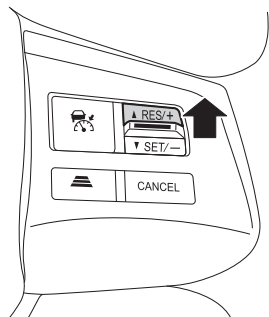
**REMARQUE**

- En cas de défaillance du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage multifonction et le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé ainsi que celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument. Dans ce cas, gardez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur et redémarrez. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
- ⇒ Reportez-vous à la page 79.
- Après une désactivation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué la désactivation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight est défaillant. Cette situation ne gêne aucunement la conduite normale; il convient cependant de faire vérifier le système par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

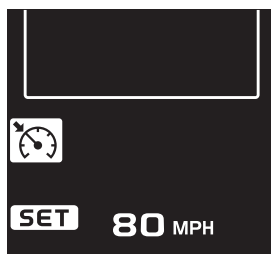
■ Retour à une vitesse définie antérieure

Une vitesse précédemment définie doit avoir été mémorisée*. Pour rappeler et rétablir cette vitesse définie, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET. (La zone d'affichage EyeSight repasse au mode actif.)

Le rétablissement est possible à condition qu'une vitesse ait été précédemment définie et que le véhicule roule à 30 km/h (20 MPH) minimum.




S01344



S01353



REMARQUE

- * L'effacement de la vitesse de véhicule mémorisée intervient dans les cas suivants:
- Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Activation du contrôle de dynamique du véhicule ou du contrôle de traction.
 - Basculement du mode de régulateur de vitesse classique au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
 - Le véhicule peut rouler à une vitesse constante comprise entre environ 40 km/h (25 MPH) et 145 km/h (90 MPH).
 - Si aucune vitesse de véhicule n'a été sauvegardée dans la mémoire (vitesse antérieure), il est impossible de revenir à une autre vitesse en appuyant sur la touche RES/+.

Liste des tonalités du bruiteur

Tonalité	État d'activation	Page de référence
Un seul bip continu	Système de freinage avant collision: Freinage secondaire actif.	⇒ Reportez-vous à la page 28.
Un bip long	Régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique désactivé.	⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision: Freinage primaire actif.	⇒ Reportez-vous à la page 28.
	Système de freinage avant collision: Alerte de distance de sécurité active.	
	Signal "Freinez davantage" du régulateur de vitesse adaptatif actif.	⇒ Reportez-vous à la page 51.
6 bips courts	La gestion du papillon des gaz avant collision est active.	⇒ Reportez-vous à la page 53.
	Alerte de sortie de voie active.	⇒ Reportez-vous à la page 59.
6 bips courts	Alerte de dérive sur la voie active.	⇒ Reportez-vous à la page 62.
	Système de freinage avant collision: Le frein automatique est libéré lentement par le système après l'arrêt du véhicule par le freinage avant collision.	⇒ Reportez-vous à la page 21.
3 bips courts et 1 bip long	Système de régulateur de vitesse adaptatif: Le frein automatique est libéré par le système après l'arrêt du véhicule par le système de régulateur de vitesse adaptatif. Le système de régulateur de vitesse adaptatif arrête le véhicule en fonction des arrêts du véhicule devant vous.	⇒ Reportez-vous à la page 33.
	L'un des événements suivants est intervenu alors que le régulateur de vitesse adaptatif était en service. - Détection d'un véhicule devant*. - Fin de la détection d'un véhicule devant*.	⇒ Reportez-vous à la page 41.
1 bip court	Changement du mode de fonctionnement du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique).	⇒ Reportez-vous à la page 69.
	Le système EyeSight subit une défaillance.	⇒ Reportez-vous aux pages 79 et 80.
	Système EyeSight en arrêt momentané.	
	Système de freinage avant collision et gestion du papillon des gaz avant collision activés/désactivés.	⇒ Reportez-vous aux pages 31 et 58.
	Alerte de dérive sur la voie et alerte de sortie de voie activées/désactivées.	⇒ Reportez-vous aux pages 61 et 64.

Tonalité	État d'activation	Page de référence
Bip à deux tonalités	Alerte de démarrage du véhicule devant vous activée*.	⇒ Reportez-vous à la page 65.


*La tonalité signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule situé devant (alerte de détection de véhicule situé devant) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées et désactivées.

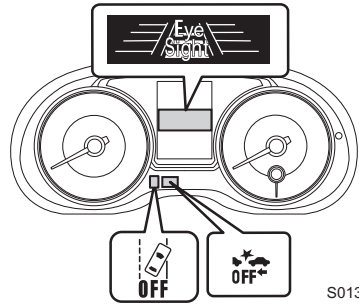
⇒ Reportez-vous à la page 82.

Défaillance du système EyeSight et arrêt momentané


Les témoins du tableau de bord ainsi que l'affichage multifonction informent le conducteur de toute défaillance détectée dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Défaillances (y compris les défauts de positionnement et d'angle des caméras stéréo)

L'avertisseur sonore émet 1 bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight  (jaune) clignote ou s'illumine. Simultanément, le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument également. Un message apparaît également sur l'affichage multifonction.



S01355

Écran affiché	Cause	Action
 S00699	Défaillance du système EyeSight ou défaut de positionnement/angle des caméras stéréo.	Contrôler et régler si nécessaire. Consultez un concessionnaire SUBARU.



ATTENTION


Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin d'avertissement CHECK ENGINE/témoin lumineux d'anomalie s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. EyeSight ne peut pas être utilisé si il y a une anomalie du moteur, etc.



REMARQUE

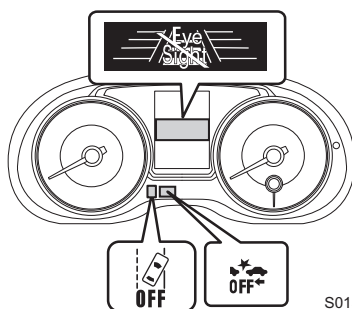
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume (fixe ou clignotant), arrêtez-vous dans un endroit sûr, arrêtez le moteur en tournant le contact du moteur, puis redémarrez.
- Si l'indicateur s'allume de nouveau (fixe ou clignotant) après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite normale reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.

■ Arrêt momentané


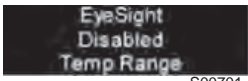
L'avertisseur sonore émet un son court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight  (blanc), ainsi que le témoin indiquant que le système de freinage avant collision est désactivé et celui indiquant que l'alerte de sortie de voie est désactivée s'allument en même temps.


Un message apparaît également sur l'affichage multifonction.

Une fois la cause éliminée, le mode d'arrêt momentané est désactivé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S01356

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00700</p>	<p>Les caméras stéréo ont du mal à détecter les objets devant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pare-brise sale ou embué • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité de l'avant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité est intense, le système EyeSight redémarre une fois que le véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 <p>S00701</p>	<p>Températures très basses ou très hautes</p>	<p>Le système redémarre dès que la température revient dans la plage de fonctionnement de EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est normale, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

Écran affiché	Cause	Action
 <p>S00694</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démarrage du système EyeSight • Le système a établi que le véhicule est très incliné • Le freinage secondaire avant collision est intervenu trois fois depuis le démarrage du moteur • Lorsque le moteur est arrêté 	<p>Le système redémarre dès que la cause est éliminée. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

**REMARQUE**

Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight n'est disponible, à l'exception du régulateur de vitesse classique.

Personnalisation des fonctions

Les paramètres suivants peuvent être modifiés via l'affichage multifonction

	Élément	Paramètres	Réglage par défaut
EyeSight	Volume d'avertissement	Max/Moy/Min	Moy
	Son de détection de véhicule situé devant	MARCHE/ARRÊT	MARCHE
	Fonction de surveillance de déplacement du véhicule situé devant vous	MARCHE/ARRÊT	MARCHE



REMARQUE

Les paramètres ci-dessous peuvent être ramenés aux réglages d'usine (par défaut).

⇒ Veuillez consulter le Manuel du conducteur de votre véhicule.

■ Méthode de personnalisation

Les opérations peuvent être activées lorsque le levier sélecteur est sur la position **P** et le contacteur d'allumage sur ON, véhicule à l'arrêt.

- (1) Pour afficher l'écran de "modification des paramètres", tirez la commande ▲ / ▼ vers vous.

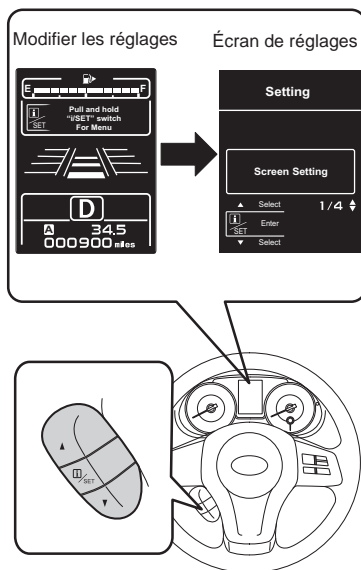
Pour passer à l'écran de paramètres, continuez à tirer sur la commande **i** (Info)/SET.

- (2) Tirez la commande ▲ / ▼ vers vous, sélectionnez "EyeSight" puis tirez la commande **i** (Info)/SET pour valider.

Le système passe alors à l'écran des paramètres EyeSight.

Activez les commandes suivantes en fonction des éléments affichés à l'écran.

- Sélection: Commande ▲ (retour)/
Commande ▼ (envoi)
- Validation: Touche (Info)/SET **i**



S01357

● Réglage du volume d'avertissement

Le volume peut être réglé sur Max, Moy, ou Min.

Si un volume est sélectionné depuis l'écran de réglage de volume via la commande

▲ / ▼, l'avertisseur sonore émet 3 sons brefs.

● Réglage du son de détection de véhicule situé devant

Le réglage du son de détection de véhicule située devant peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● Fonction de surveillance de déplacement du véhicule situé devant vous

La fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activée (ON) ou désactivée (OFF).



REMARQUE

Si vous sélectionnez la commande de "retour", le système revient à l'écran immédiatement précédent.

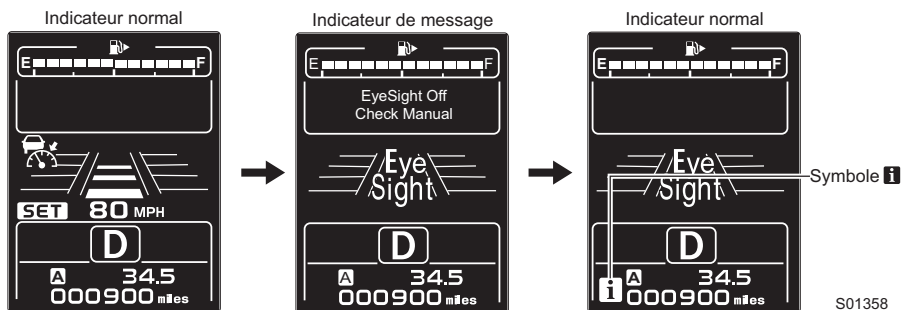
● Annuler les fonctions personnalisées

Dans les cas suivants, les fonctions personnalisées seront annulées et l'écran de "modification des paramètres" s'affiche.

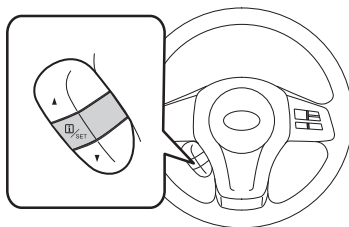
- Lorsque vous maintenez la commande **f** (Info)/SET tirée vers vous
- Lorsque le contact du moteur est éteint
- Lorsque la commande n'est pas actionnée pendant environ 30 secondes

Liste des messages

Si une alerte ou une défaillance du système EyeSight est détectée, un message apparaît sur l'affichage multifonction. Certains messages sont accompagnés d'un bip émis par l'avertisseur sonore.






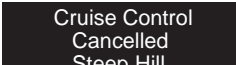
Si un message apparaît, consultez la liste des messages et agissez en conséquence. Pour réafficher le message, tirez sur la commande **i** (Info/SET) pendant que le symbole **i** est allumé.




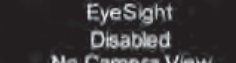


S01632

■ Liste de l'écran des messages (précautions et remarques)








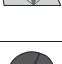


Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Système de freinage avant collision		Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 28.
Signal "Freinez davantage"	Obstacle Detected	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 51.
Gestion du papillon des gaz avant collision	S00695	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 53.









Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Alerte de sortie de voie	 S00696	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 59.
Alerte de dérive sur la voie	 S00697	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 62.
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S00698	Aucun	⇒ Reportez-vous à la page 65.
Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique	 S01139	Aucun	⇒ Reportez-vous aux pages 48 et 74.




■ Liste de l'écran des messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)



Élément	Écran affiché	Symbole i	Action
Défaillance du système EyeSight	 S00699	Oui (jaune)	⇒ Reportez-vous à la page 79.
Arrêt momentané du système EyeSight	 S00700	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 80.
	 S00701	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 80.
	 S00694	Oui (blanc)	⇒ Reportez-vous à la page 81.









Dépannage










	<p>Activation du régulateur de vitesse adaptatif impossible.</p>
	<p>Avez-vous appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse), le témoin  (régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaît pas.</p>
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané, le symbole  apparaît sur l'affichage multifonction. Réactivez le régulateur de vitesse une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.</p>
	<p>Le témoin READY est-il affiché ? Le régulateur de vitesse n'est pas disponible si le témoin READY n'est pas affiché. Lancez le régulateur de vitesse lorsque le témoin READY est à l'écran.</p>
	<p>READY n'est pas affiché.</p>
	<p>Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? Le témoin READY n'apparaît dans aucun des cas suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de freins. • Vitesse supérieure à 145 km/h (90 MPH). • Les instruments de bord donnent une position autre que D. (Sollicitation manuelle du levier ou d'un commutateur de sélection.) • La ceinture de sécurité du conducteur n'est pas attachée. • Portière ouverte (sauf hayon/couvercle de coffre). • Forte déclivité. • Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche. • Le frein de stationnement est serré.

	Aucun véhicule n'est détecté devant, un véhicule est détecté ultérieurement ou la détection est vite perdue.
	Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules arrêtés comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.
	Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, cela rend impossible toute détection d'objets et de véhicules. Nettoyez le pare-brise puis réessayez de lancer le système.
	Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance de détection maximale des caméras stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 ft). La détection n'est pas possible si le véhicule situé devant est plus éloigné.
	Êtes-vous dans un virage ? Lorsque les caméras sont convenablement pointées, la plage de détection latérale est limitée dans les deux sens.
	La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (voies suspendues, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.
	Le véhicule situé devant a-t-il changé ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.
	Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige, etc. ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre impossible la détection du véhicule situé devant.

	La commande est activée alors qu'il n'y a aucun véhicule devant vous.
	Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.
	Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? En virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection d'une glissière de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.

	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant le vôtre.
	En fonction de l'environnement, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres que des véhicules apparaissant devant vous.

	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Stationnez-vous le véhicule dans des conditions extrêmement froides ou chaudes ? Dans ces cas, le système EyeSight maintient un arrêt temporaire jusqu'à ce que la température revienne à la normale.</p>
	<p>Les balais d'essuie-glace sont-ils usagés ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (fortes intempéries, brouillard, poussière) ? Le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste basse.</p>
	<p>La luminosité est-elle intense (lever/coucher du soleil) ? Êtes-vous ébloui par les projecteurs des véhicules roulant en sens inverse ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>Le message "Freinez davantage" intervient plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>Le message "Freinez davantage" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement du véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse.</p>
	<p>Lorsque le véhicule devant vous a quitté la route en effectuant un virage ou si la distance avec le véhicule devant vous a augmenté, l'accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p>
	<p>Selon le moment auquel le système ne détecte plus de véhicule devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>

	<p>Le régulateur de vitesse est désactivé automatiquement.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pression sur la pédale de freins • Pression sur la touche  (régulateur de vitesse). <ul style="list-style-type: none"> - Si la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée alors que le régulateur de vitesse est réglé, ce dernier sera désactivé. • Stationnement sur une pente raide • Rotation brusque du volant • Activation d'un commutateur de sélection • Déplacement du levier de sélection sur la position M • Débouclage de la ceinture de sécurité. • Le frein de stationnement est serré.
	<p>Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ?</p>
	<p>La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.</p>
	<p>Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique: le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Il ne s'agit pas nécessairement d'une défaillance.</p>
	<p>La commande de freinage intervient souvent en circulation dense.</p>
	<p>Contrairement à un conducteur, le système EyeSight n'assure la commande qu'en fonction du comportement des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules et objets détectés par les caméras. Si, dans certaines conditions telles que le mauvais temps ou la conduite urbaine, il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.</p>

MÉMO

A large, empty rectangular box with rounded corners, intended for writing a memo. The box is outlined in a thin grey line and occupies most of the page area below the header.



B1212BF-B
Publié en Mars 2015
Imprimé 04/15
2015B



FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD.
TOKYO, JAPON

フランス語